SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES

**Landes**

# Compte rendu CTL du 18 février 2020

Deux déclarations liminaires ont été lues par la délégation **FO-DGFiP** des Landes et SOLIDAIRES Finances publiques. Vous trouverez le texte intégral de FO sur le site Internet de la section.

Le Président se félicite en premier lieu de retrouver l'ensemble des OS (exceptée la CGT) pour ce CTL dont l'ordre du jour est la mise en place de l'accueil de proximité. Ensuite, il répond aux déclarations liminaires qui ont été lues.
Sur l'aspect national, le mouvement connaît de l'ampleur. Il nuance sur le jour de carence et les retenues pour grève qui influent sur le pourcentage de grévistes.
Quant aux réunions d'agents, la direction essaie de répondre aux différents questionnements. Lorsque la situation d'un service est difficile, le Président reste très attentif dans l'issue du problème.
Il faut être attentif à la cohésion sociale en prenant en compte les intérêts de chacun afin de trouver un consensus.
La fraude fiscale et les suppressions d'emplois sont un sujet national. Il ne faut pas être aveugle sur ces sujets et rester attentif sur les missions. Dans la sphère du contrôle fiscal, il n'y a pas eu de suppressions d'emplois dans les Landes mais des vacances d'emplois.
L'objectif de 2019 a été adapté au contexte local en étant inférieur à celui demandé par la DG.
Concernant l'aménagement du territoire , la démétropolisation,se fera sur une période de 5 ans. Les emplois qui seront implantés dans le département des Landes permettront à des agents d'obtenir une mutation et aussi pour les agents du 40 la possibilité de changer de missions. Il faut également réfléchir sur le volume d'emplois à accueillir. Il n'est pas question d'obliger les collègues de Paris de venir à Dax.
Sur NRP, ce n'est pas une version définitive car certaines trésoreries ne sont pas encore fermées.
Sur l'accueil de proximité il n'y a pas de volontaires sur Dax. Il faut prendre le temps de mettre tout cela en place. La concertation avec les collectivités sera suspendue pendant la période de réserve électorale et reprendra fin mars.
Un nouveau CTL se tiendra lorsque toute la concertation sera terminée. Puis viendront d'autres CTL au fur et à mesure de l'avancée des travaux.
Le 1er SGC est prévu pour 2021. Concernant les agents des SIP, l'évolution législative fait que des changements vont arriver et il faudra accompagner cette évolution.

**<u>Ordre du jour du CTL :</u>**

- 1/ <u>La mise en place de l'accueil de proximité</u> :

L'agent de la DDFiP ne travaillera pas pour les ESF. Cet accueil ne pourra pas commencer au 1er mars 2020 mais plutôt vers la mi-mars (vacances scolaires, vacances des Secrétaires Animateurs et formations début mars pour certains d'entres eux). Sur la BALF dédiée aux EFS, il y aura peu de message car les sujets seront résolus en amont.

Cette BALF est liée à des situations d'urgence (blocage de compte suite à ATD par ex…).

Les MFS sont labellisées depuis le 1er janvier 2020 mais ne pourront pas débuter avant la mi-mars pour les agents des Finances publiques car le programme de formation n'a pas été validé par l'ENFiP. Il vaut mieux démarrer dans de bonnes conditions.
L'accueil sur la MSF d'Aire sur l'Adour se fera dans les locaux du CCAS. Ces locaux ne nous appartiennent pas .
Comme cela avait été demandé lors du dernier CHS-CT, les OS souhaitaient visiter les locaux des EFS. Le directeur ne le veut pas car ces locaux ne nous appartiennent pas. Il doit néanmoins contacter la DG sur ce sujet.
Concernant Peyrehorade, la CID a pu faire les installations informatiques.
Les agents qui assureront la mission d'accueil de proximité en dehors de leur résidence de travail seront en mission. Ils percevront des frais de mission (+ des frais de repas mais uniquement si l'accueil se déroule sur 1 journée complète). Hormis Aire s/Adour, les accueils ne devraient se tenir que sur des 1/2 journées.

| VOTES | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|---|---|---|---|
| **FO-DGFiP40 (1 voix)** | | 1 | |
| Solidaires (4 voix) | | 4 | |
| CFDT (1 voix) | | 1 | |
| CGT (1 voix) | | | |

Le CTL est donc reconvoqué le 27 février.

**Questions diverses :**

Nous avons interrogé le Directeur sur le déploiement du télétravail dans le département et sur la rupture conventionnelle.

1/ Le télétravail
Lors de la 1ère vague (fin 2019) 12 télétravailleurs
En 2020, 14 télétravailleurs supplémentaires soit au total 26 agents en télétravail.

La répartition est la suivante :
- 3A+, 5A, 9B et 9C.
- 9 en Trésoreries, 5 en SIE, 3 en SIP, 3 en Direction, 2 en PCRP, 2 en SPF, 1 en BDV et 1 en PCE

2/ Sur la Rupture Conventionnelle, l'arrêté qui la formalise est toujours à la décision du Ministre alors que celle-ci est possible depuis le 1er janvier 2020 pour les fonctionnaires à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2025.

Vos représentants **FO-DGFiP40**
Titulaire : Jean-Philippe CAMPAGNE
Suppléant : François SOULEYREAU
Experts : Denis CAPDEVIOLLE